

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

LÉGISLATION SOCIALE / INAMI			
Code	PAKI1M78KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours INAMI vise à donner les notions de base du cadre légal de la kinésithérapie et à aider l'étudiant dans ses démarches administratives obligatoires à l'exercice de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Diriger**
 - 3.1 Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
 - 3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant est capable, seul :

de gérer toutes les démarches administratives et les obligations légales qui touchent la profession de kinésithérapeute.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAK11M78KINA Législation sociale / INAMI

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale / INAMI			
Code	16_PAKI1M78KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pascal FLAMENT (pascal.flament@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs de cette Activité d'Apprentissage sont de donner les notions de base du cadre légal de la kinésithérapie et de pouvoir aider l'étudiant dans ses démarches administratives obligatoires à l'exercice de la profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les Compétences :

- 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 Diriger
- 3.1 Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
- 3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
- 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La conversion nationale de kinésithérapie
 Le cadre légal de la kinésithérapie
 L'INAMI La prescription médicale
 Le système de facturation et les attestations
 Les différences entre le travailleur indépendant et le travailleur salarié Les lois sociales (calcul, ...) Les frais professionnels et amortissements
 La RC professionnelle et les autres assurances Les différents moyens de cotiser pour la pension Les droits et les obligations du kinésithérapeute.

Démarches d'apprentissage

Exposés ; cours magistral ; présentations de spécialistes du domaine (assureur, présentation logiciel informatique, associations professionnelles).

Dispositifs d'aide à la réussite

NEANT

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Site internet de l'INAMI

La convention de kinésithérapie

Infobox

Tous les documents se retrouvent sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et à 1/2 unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).